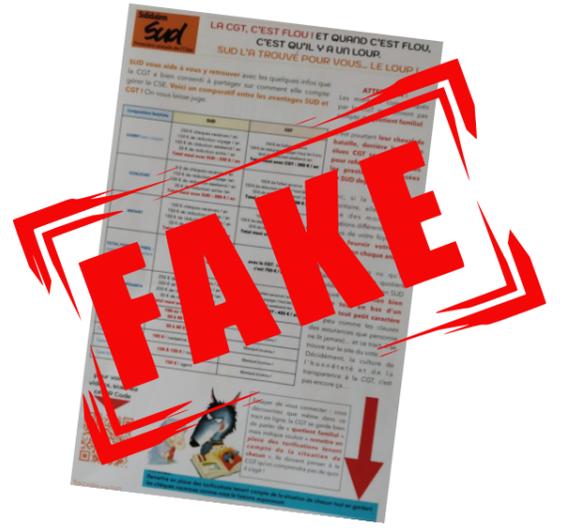




# PAS de QUOTIENT FAMILIAL !



Le tract distribué ce jeudi 26/09 par SUD est mensonger et diffamatoire.

Nous n'avons jamais écrit que le quotient familial serait rétabli et pour cause : Ce n'est PAS dans nos intentions.

## NOUS NE VOULONS PAS REMETTRE LE QUOTIENT FAMILIAL

Nous voulons être équitables avec les familles, et permettre aux conjoint(e)s de bénéficier aussi de l'aide du CSE.

La CGT, c'est : Instauration d'un « forfait vacances » annuel, reportable et cumulable sur 2 ans.

Ce forfait, c'est :

- Le règlement de vos séjours par le CSE dans le patrimoine CSE , Week ends , et voyages organisés par le CSE
- Le remboursement de vos séjours vacances, voyages hors CSE
- Vos chèques vacances

## ÉVITE DE DIRE DES MENSONGES SUR MOI

COMME CELA ÇA M'ÉVITERA DE DIRE DES VÉRITÉS SUR TOI



**DROIT AUX VACANCES**

De faire du droit aux vacances pour tous, un droit au même titre que celui du travail, à la santé, à l'éducation, au logement

- ✓ Instauration d'un « forfait vacances » annuel, reportable et cumulable sur 2 ans.
- ✓ La possibilité d'utiliser votre forfait vacances comme il vous plaît : location dans le patrimoine CSE, remboursement de votre location de vacances ou d'un voyage hors CSE, commande de chèques vacances...
- ✓ Un forfait prenant en compte toute la famille (y compris votre conjoint)

Agenti : 250€  
Majoration calendaire : 50€  
Conjoint : 100€  
Par enfant : 100€

Scannez moi !



<https://cgtcpamoise.fr/>